

Coordonnées de l'inscrit

FICHE D'INSCRIPTION 2019/2020

☐ Ateliers Arts Plastiques☐ Ateliers Chorégraphiques☐ Renouvellement

Reprise des ateliers à partir du mardi 17 septembre 2019

Nom et Prénom :				
Date de naissance : .	/			
Adresse:				
Téléphone :	Courriel* (en lettre c	apitale	e) :	
Représentants léga	ux (pour les inscrits mineurs)			
Nom et Prénom :			Parenté	:
Adresse si différente	:			
Téléphone :	Courriel* :			
Nom et Prénom :			Parenté	
Adresse si différente	· :			
Téléphone :	Courriel* :			
Afin de recevoir les i	nformations et d'éviter les courriers pa Activités**	piers,	merci d'indiquer vot	re adresse électronic
Tarifs (septembre 2019 à juin 2020)			Fleurysien Annuel/trimestriel	Extérieur Annuel/trimestriel
Ateliers Arts Plastiques	Adultes mardi de 14h à 16h		173,40€ / 58,14€	244,80€ / 82,62€
	6-12 ans mercredi de 15h30 à 17h00		142,80€ / 47,94€	151,98€ / 51€
Ataliars	5-6 ans mercredi de 15h à 15h45 7-8 ans mercredi de 16h à 17h		93,84€ / 31,62€	104,04€ / 35,70€
	9-10 ans mercredi de 17h45 à 18h45 11-15 ans vendredi de 18h00 à 19h15		107,10€ / 36,72€	116,28€ / 39,78€

110,16€ / 37,74€

110,16€ / 37,74€

Chorégraphiques

Adultes vendredi de 19h30 à 21h30

Classique mercredi de 19h à 20h30

Dès 13 ans - Gratuit pour les inscrits

145,86€ / 48,96€

145,86€ / 48,96€

^{**} Un minimum de 8 participants par groupe est nécessaire.

Attestation d'engagement

Année scolaire 2019-2020

Les ateliers d'arts plastiques sont dirigés par Andréa Foltete.

Ils se déroulent dans la salle d'animation du Centre socioculturel (39, avenue d'Harcourt).

Les ateliers chorégraphiques sont dirigés par *la compagnie du Lit qui grince* (intervenantes : Amélie Boblin) et se déroulent dans la salle de danse (école élémentaire Jean Goueslard).

Les ateliers suivent le calendrier scolaire et commencent la troisième semaine de septembre. Il n'y a pas d'atelier pendant les vacances scolaires, ce qui correspond à environ 32 séances par année scolaire. Pour une question d'assurance pour les enfants, la prise en charge des inscrits est effective dans les salles et aux heures où se déroulent les ateliers.

L'engagement est annuel. Avant l'inscription, une période d'essai est conseillée (1 à 2 séances). L'attestation qui suit doit être signée par l'inscrit (ou son représentant s'il est mineur). Elle constitue l'inscription effective.

Le règlement sur facture est annuel ou trimestriel, il s'effectue en mairie (à l'accueil), à l'ordre de la <u>Régie culturelle.</u>

39 avenue d'Harcourt - 14123 Fleury-sur-Orne Contact : Céline Loizé - Tel : 02 31 34 30 25 - agent.culture@fleurysurorne.fr